



# Le Patrimoine de Saint-Médard-en-Jalles

n°

# 61

janvier 2021

## Le passé oui, mais demain ?

QUELQUES MOTS POUR CLORE L'ANNÉE 2020 qui fut si particulière et vous souhaiter à tous une bien meilleure nouvelle année. Ces mots ne sont pas une formalité. En ce qui concerne l'association du Patrimoine, nous voudrions vous faire part d'abord de nos craintes et vous exprimer aussi nos espoirs.

Il existe une menace réelle sur l'existence même de notre association. Notre objectif a toujours été (cf. Édito du bulletin N° 1) de « vous faire découvrir votre ville sous tous ses aspects : histoire, tradition, clins d'œil anecdotiques et insolites... ». Il s'agissait de matérialiser, transmettre la mémoire de Saint-Médard. Or, comment continuer à faire vivre l'Association sans réunions, sans rencontres, sans échanges, sans présentations de nos travaux ? Nous savons que dans le contexte sanitaire actuel, nous devons gérer nos activités en nous adaptant aux contraintes qui sont imposées. Mais, l'association a besoin d'un public pour continuer à la faire vivre et pour donner du sens à notre action. Nous avons aussi nos propres difficultés que nous gérons avec les élus aux Affaires culturelles.

Les subventions annuelles de la municipalité nous permettent de financer nos trois bulletins annuels et d'éventuelles expositions comme « La Pierre à Saint-Médard », une exposition que nous espérons pouvoir vous présenter en 2021. Nous avons une inquiétude pour notre local situé dans le bâtiment FE de la Poudrerie où plusieurs associations sont installées gratuitement. Quel sera l'avenir de ce bâtiment à un moment où la politique d'aménagement du territoire des communes dépend en partie de la Métropole ?

Notre Association s'est toujours efforcée de défendre et transmettre le patrimoine communal dans la mesure où elle était concernée. Or nous avons été invités à donner notre avis sur le déplacement éventuel de deux éléments mémoriels importants.

La stèle qui rappelait le cessez-le-feu en Algérie a été enlevée, sans concertation, quand les travaux de démolition du bâtiment Pierre Mendès-France ont commencé. Cette plaque avait été financée en partie par une souscription de la FNACA qui a accepté la récente proposition de la municipalité de réinstaller la stèle sur la place du 8 mai 1945. L'association du Patrimoine tient à faire remarquer qu'il est difficile d'envisager de placer une plaque mémorielle concernant la guerre d'Algérie sur une place qui rappelle la fin de la Seconde Guerre mondiale, le 8 mai 1945 étant aussi le jour où éclatent à Sétif et dans le Constantinois des événements qui vont conduire à la guerre. L'association du Patrimoine ne peut donner son assentiment à un acte qui peut être dénoncé comme une provocation contraire au but recherché et qui peut donner lieu à une polémique que personne n'a intérêt à enclencher.

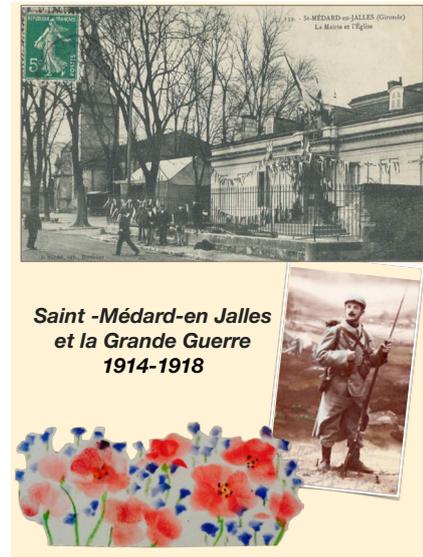
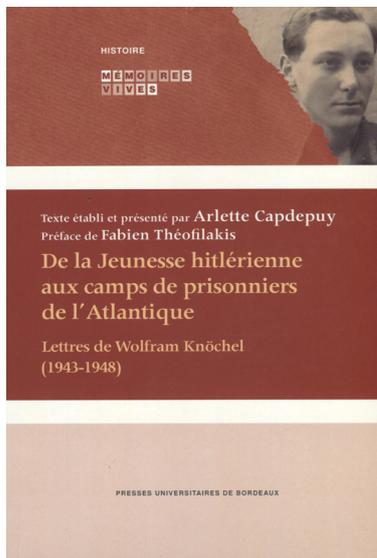
L'autre question concerne le déplacement du monument aux morts implanté depuis 1922 au cœur du cimetière de Balanguay. Rappelons que ce monument, par les éléments qu'il comporte, est à la fois un monument républicain, patriotique, destiné à rappeler la mémoire des soldats de Saint-Médard morts pour la France et un monument qui aurait pu servir aussi de sépulture puisqu'il était destiné à recevoir le corps de neuf soldats. Cénotaphe et tombeau, sa place est bien dans le cimetière.

Pour être plus optimistes, rappelons des manifestations qui nous tiennent à cœur :

Nous avons déjà évoqué l'exposition sur « La Pierre à Saint-Médard » ; nous espérons pouvoir également vous présenter un livre qui concerne un lycéen allemand enrôlé dans la Wehrmacht en 1943, fait prisonnier par les Américains en mars 1945 et qui, ayant opté pour le déminage, a été affecté au camp 183 de Saint-Médard-en-Jalles.

Enfin, la brochure sur la Grande Guerre à Saint-Médard doit être imprimée au début de l'année 2021. Elle raconte la vie de ses habitants jusqu'en 1922, le monument aux morts de la commune ayant été inauguré le 11 novembre de cette année-là.

Nous vous renouvelons tous nos vœux pour que l'année prochaine nous permette de reprendre des échanges conviviaux et que nous puissions avoir le plaisir de vous retrouver nombreux. Je rappellerais que parmi vous, toute personne qui souhaiterait participer ou nous aider dans nos travaux (recherche, rédaction d'articles sur l'ordinateur, préparation d'enveloppes, rangement, installation d'exposition...) sera bienvenue. A.C.



## Le tramway à Saint-Médard

C'était au siècle dernier...

Le 26 avril 1900 sous la présidence d'Albert Decrais député de la Gironde, ministre des Colonies dans le gouvernement Waldeck-Rousseau, fut inaugurée la ligne de tramway électrique de Bordeaux–Saint-Médard-en-Jalles.

Partant de la barrière Saint-Médard, le cortège officiel fit halte à Caudéran, accueilli par le maire et son conseil municipal. Sur son chemin il passait au Grand-Louis devant l'usine productrice d'énergie électrique nécessaire à la mise en mouvement des tramways, gagnait Le Haillan où, là encore, les élus locaux lui souhaitaient la bienvenue. À l'entrée de Saint-Médard une coupure de courant obligea le cortège à rejoindre à pied la mairie devant laquelle l'attendaient le maire Frédéric Delmestre, les adjoints Jeanty Dugay et Pierre Subervie entourés du conseil municipal et des personnalités cantonales. Après discours et coupes de champagne, le réseau électrique n'étant pas rétabli, la visite du jardin de la mairie permit de patienter avant de pouvoir se diriger vers Mérignac où, après de nouveaux incidents techniques, le cortège arriva. Sur la place de l'église, sous un baraquement édifié, un banquet de près de quatre cents couverts était servi en présence du préfet Maurice Berniquet, des députés conseillers généraux, d'arrondissements, des maires et conseillers municipaux, dont ceux de notre commune assistant à leurs frais faute de crédit.

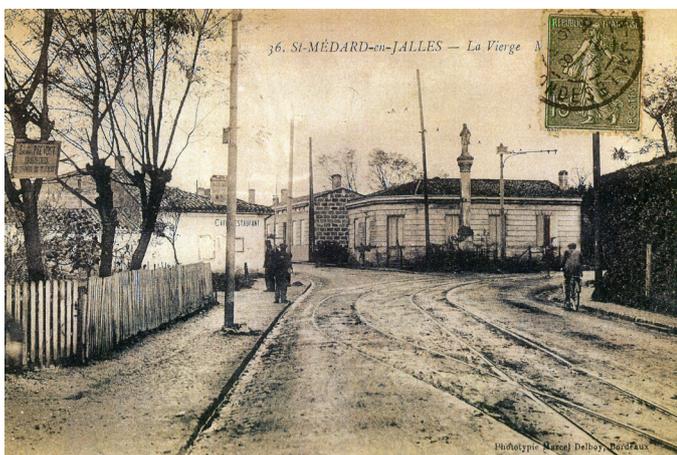
Afin de compléter l'équipement de la nouvelle usine génératrice du Grand-Louis, l'ouverture de la ligne ne fut effective que le 18 mai 1900. Ce réseau suburbain, concession de la Compagnie des tramways de Bordeaux-Bouscat au Vigean et Extensions, débutait au boulevard de Caudéran (barrière de Saint-Médard) avec un écartement de voie de un mètre ; le réseau urbain, exploité par la Compagnie française des tramways électriques et omnibus de Bordeaux (TEOB) avait lui, un écartement de 1,44 mètre. Aussi pour entrer ou sortir intra-muros, les usagers devaient changer de voiture en s'acquittant d'un nouveau droit. Modifications de l'écartement des voies porté à 1,44 mètre, mise au gabarit des tramways permirent vers 1926-1928 la pénétration des tramways suburbains en ville.



Le tramway avenue de Bordeaux

La ligne Bordeaux-Saint-Médard-S.M — partait de l'esplanade des Quinconces pour arriver au pied de la colonne de la Vierge. Sa longueur, 14 324 mètres, était parcourue sensiblement en une heure et quelques minutes.

Lors de l'établissement du projet de la ligne, le maire Delmestre avait souhaité le terminus au champ de foire (actuelle place de la République) avec garage pour les tramways sur les terres familiales du Bourdieu. Le conseil municipal dans sa séance du 11 août 1895 entérina bien le tracé de la ligne, respectant la stricte plantation d'arbres faite sur l'avenue de Gajac, mais il émit le vœu qui fut exaucé, d'un terminus au carrefour de la Vierge. En juin 1924, une pétition des habitants d'Issac, Cérillan, Hastignan, relative au prolongement de la ligne vers ces hameaux, fut transmise au conseil général qui jugea le coût trop élevé pour aller jusqu'à Issac, promettant de faire son possible pour rejoindre uniquement Hastignan. La préfecture attendit pour se prononcer de connaître le programme d'extension du réseau. Suite à de nouvelles demandes en 1927-1928 le conseil municipal fut avisé par l'ingénieur en chef du service municipal que le conseil général dans sa séance du 29 octobre 1928, avait donné avis favorable à la construction prochaine du prolongement jusqu'à Hastignan, prolongement qui ne vit jamais le jour.



Le terminus du tramway au carrefour de la Vierge

À la sortie de Caudéran, le tramway empruntait l'accotement gauche de la chaussée utilisant parfois bas-côtés et trottoirs, d'ailleurs aménagés en piste cyclable dès 1952-1953 après la suppression de la ligne. Il traversait ainsi Le Haillan, Berlin-can, Gajac arrivait au champ de foire où, à cet endroit précis, les rails de cette voie unique, véritables pièges à roues de bicyclettes et talons de chaussures féminines, prenaient l'axe central de la Grand-Rue jusqu'au terminus. Ce changement de direction était la résultante de pétitions de riverains se plaignant du projet initial de 1895, prévoyant le passage du tramway sur le côté sud de la route : « Inconvénients et préjudices que leur causerait cet état de choses rendant très difficile pour ne pas dire impossible l'arrêt des voitures dont les propriétaires auraient besoin de faire des emplettes chez les divers commerçants. »

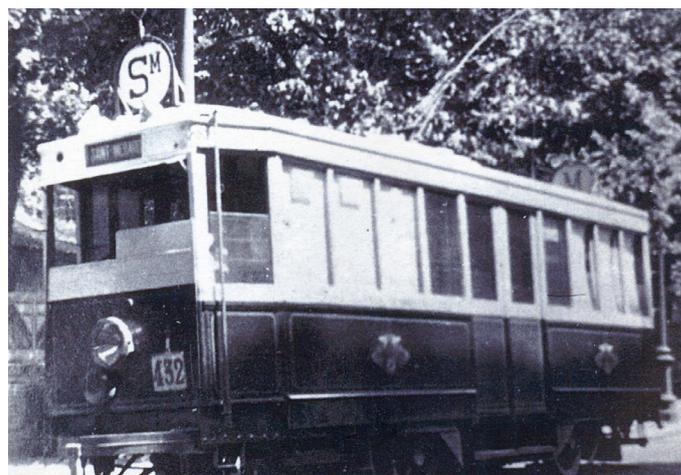


La motrice n° 14 du BBVE

Les tramways partaient du carrefour de la Vierge tous les jours de la semaine de 5 h 15 à 20 h, de demi-heure en demi-heure. Les dimanches et jours fériés ils s'échelonnaient de 6 h 30 à 21 h. Réductions de tarifs pour scolaires et ouvriers, aménagements d'horaires pour les poudriers furent fréquemment demandés auprès des instances préfectorales sans recueillir de sensibles améliorations.

Jusqu'au milieu des années vingt, les services étaient assurés par d'anciennes motrices de la Compagnie Bordeaux-Bouscat au Vigean. Elles furent remplacées par les motrices de type DELMEZ, série 485-500 du fabricant bordelais CARDE. Sur les panneaux latéraux de ces voitures, au cinquante places dont vingt-cinq assises, figurait le parcours : Cours Tournon-Rue Fondaudège-Croix de Seguey-Pins Francs-Le

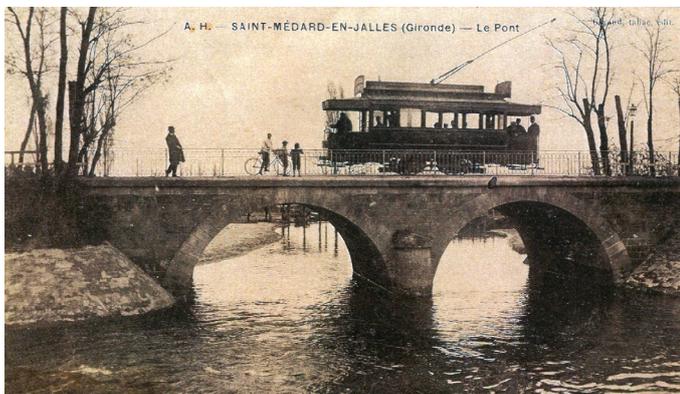
Haillan-Gajac-Saint-Médard. Et déjà sur l'impériale fleurissaient les enseignes publicitaires telles que Chocolat Menier, Chocolat Louis, Aux Dames de France, Olibet ou encore Nouvelles Galeries.



Une motrice Delmez série 485-50

Il suffisait à l'origine un simple geste de la main pour immobiliser le tramway. En 1912 la compagnie souhaitait la création d'arrêts, mais le conseil municipal s'y opposa, cela n'était pas conforme au cahier des charges. Au début de la Grande Guerre, avec l'augmentation du personnel de la poudrerie, certains arrêts coutumiers devinrent effectivement fixes par arrêté préfectoral du 22 décembre 1916, pour la durée des événements. Ils subsistèrent après l'armistice sensiblement aux mêmes endroits. Matérialisés par des poteaux de bois, d'ailleurs rachetés par la commune en 1952, sur lesquels bien souvent, comme seul point de repère une marque de couleur. Pas d'abri, aucune mention d'horaires. Le kiosque demandé en février 1901 pour la place de l'église ne fut pas davantage obtenu que le panneau indicateur d'horaires réclamé trente ans après.

La Villa Fernand au Haillan, en face des actuels établissements FABIEN était le dernier arrêt avant de pénétrer dans la commune. Au lieu-dit Berlin-can près de la poudrière, au niveau du rond-point donnant accès au centre commercial Bordeaux-Ouest, ce premier arrêt fixe était doté d'un aiguillage qui permettait, avec cette voie unique, le croisement des tramways. Le suivant se trouvait au pied du mur du château de Gajac, en face des charrons CASTEY. Nouvel arrêt avec aiguillage à la place de Gajac avant de rejoindre celui du pont sur la Jalle, particulièrement sollicité en période estivale par les Bordelais venant profiter de la rivière et de l'ombrage des platanes. Puis comme de nos jours, deux haltes avant la piste cyclable, ancienne voie ferrée, et une autre devant le presbytère et le collège François Mauriac. À la place de la République, ex-champ de foire, devant le Bourdieu, arrêt et aiguillage, ce dernier semble avoir disparu dans les années trente lors du pavage de la voirie. La place de l'église était l'ultime station avant le terminus du monument de la Vierge érigé en 1868.



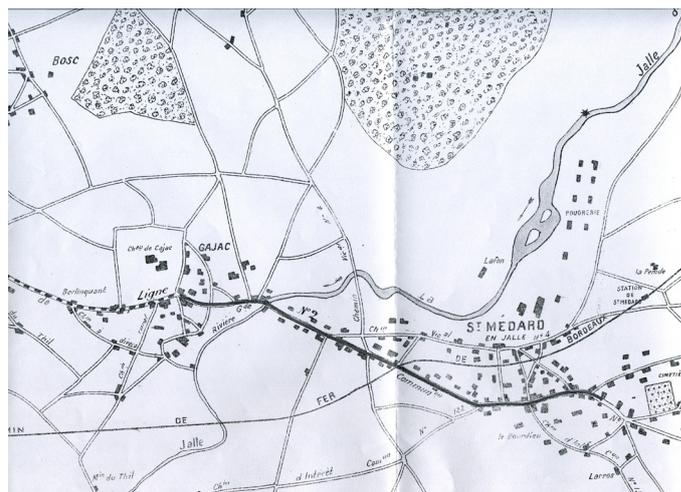
La motrice sur le pont de Gajac

Durant la guerre de 1914-1918, le tramway transportait quotidiennement une foule considérable d'ouvrières et d'ouvriers employés à la poudrerie en surchauffe. En 1917, un embranchement situé avant le pont de Gajac, desservant le chemin de Berdus, actuelle rue du docteur Alcide Castaing, desservait cette usine jusqu'à l'entrée du Pont-Rouge sur la route de Corbiac. Il en fut de même en septembre 1939 où une ramification identique à celle de 1917 servit au transport du personnel ouvrier, mais également aux maraîchers du Pont-Rouge, de Corbiac, de Gajac pour acheminer leurs cultures vivrières sur le « carreau » du marché des Capucins à Bordeaux.

À compter du 1<sup>er</sup> juin 1949, la Compagnie française des tramways électriques et omnibus de Bordeaux (TEOB) mit en place à titre exceptionnel sur la ligne Bordeaux-Saint-Médard, une exploitation mixte autobus-tramways. Malgré les nombreuses plaintes relatives à l'insuffisance et à la surcharge des véhicules, à l'inadaptation des horaires, la ligne sera fermée le 21 décembre 1950 et déclassée le 21 décembre 1951 pour faire place aux autobus.

Comme l'écrivait notre ami Simon Lauba dans une précédente publication, « Si on regretta le tram, au moins un temps, c'est qu'il avait une sorte d'âme que n'ont pas les bus : la clochette avertisseuse actionnée par la wattman, le sifflet de la receveuse de la remorque aux arrêts, le bruit de ferraille et de vitres secouées aux passages des aiguillages, la démarche en lacet à pleine allure, tout cela faisait un caractère bien marqué ; il régnait aussi une certaine atmosphère conviviale surtout dans les remorques où s'entassaient les lycéens, les étudiants et les jeunes se rendant à leur travail en ville. On jouait aux cartes, on refaisait le monde, on flirtait, on, chantait et on disait pas mal de bêtises... »

C'était au siècle dernier...



Plan tramways Bordeaux — Saint-Médard



Le local de l'association

**IBG**  
 Imprimerie  
 Bois Gravé  
 Diplomat • Plaque • Titre de Lettre  
 Affiche • Brochure • Flipper  
 Carte commerciale • Enveloppe  
 www.imprimerie-bois-grave.fr  
 e-mail : imprimerie\_ibg@orange.fr  
 7, rue Z.A. Picoi  
 33160 Saint-Médard-en-Jalles  
 Tél. : 05 56 05 26 09  
 Fax : 05 56 95 93 84

Ce bulletin est édité par **LE PATRIMOINE**  
 de SAINT-MÉDARD-EN-JALLES  
 Mairie — DACAJ CS 60022  
 33167 Saint-Médard-en-Jalles  
 Responsable de la publication : Arlette CAPDEPUY  
<http://patrimoine.saintmedardasso.fr/>